

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE
DU 04 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mille vingt-six, le VENDREDI 04 SEPTEMBRE à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Sceaux-du-Gâtinais, dûment convoqué le 26 Août 2026 par Mme GADOIS Céline, Maire, s'est réuni à la Mairie de Sceaux-du-Gâtinais, en session ordinaire et publique, sous la présidence de Madame GADOIS Céline, Maire.

Etaient présents : Mme GADOIS Céline, Mme BARADEL Aline, M. SAINT-GEORGES David, Mme MERCIER Danièle, Mme COMBE Maryse, M. DESMOULINS Maurice, Mme BRÉVIER Elisabeth, Mme CANAULT Lydie, M. GALLOTTI Frantz, Mme DE SOUSA GUILLEMARD Virginie, M. GASGNON Vincent, Mme CHAUVOT Mélanie.

Absents excusés : M. CHAUSSY Michel, M. NORET Patrick et M. CHANCEAU Antoine.

Procurations :

- De M. NORET Patrick à Mme GADOIS Céline.
- De M. CHANCEAU Antoine à M. SAINT-GEORGES David.

Secrétaire de séance : Mme DE SOUSA GUILLEMARD Virginie.

Mme GADOIS Céline, Maire, souhaite la bienvenue aux conseillers, et les remercie d'être présents.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire, procède à l'ouverture de la séance, soit à 20 heures 32 minutes, et expose ce qui suit :

ORDRE DU JOUR

1/ APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL EN DATE DU 17 JUILLET 2026 (COURRIEL DU 26/08/2026)

Madame le Maire reprend le procès-verbal de la séance, en session ordinaire, en date du 17 Juillet 2026 point par point.

Aucune parole n'étant formulée, Madame le Maire procède à l'approbation du procès-verbal en date du 12 Juin 2026, celui-ci est approuvé et adopté à la majorité des membres présents.

Présents : 12 – Procurations : 2 – Votants : 14 – Pour : 13 – Contre : 0 – Abstention : 1

2/ ACQUISITION DE TERRAINS À L'AMIABLE DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION ZT NUMÉROS 398 – 399 – 400 – 401 – 404 – 405 SITUÉES À SCEAUX-DU-GÂTINAIS (45490) « LE GRAND BEZOUT » APPARTENANT AUX CONSORTS HOUY-BOUCHENY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'extrait du plan cadastral concernant les parcelles objet de la présente acquisition,

VU le relevé de propriété, numéro communal J00053, au nom des Consorts HOUY-BOUCHENY, propriétaires,

VU la volonté des Consorts HOUY-BOUCHENY de vendre à l'amiable à la Commune de Sceaux-du-Gâtinais les parcelles cadastrées suivantes :



SECTION	NUMÉRO	ADRESSE	SURFACE		
			HA	A	CA
ZT	398	LE GRAND BEZOUT		08	62
ZT	399	LE GRAND BEZOUT		04	81
ZT	400	LE GRAND BEZOUT		01	36
ZT	401	LE GRAND BEZOUT		01	60
ZT	404	LE GRAND BEZOUT		08	61
ZT	405	LE GRAND BEZOUT		06	41
TOTAL				31	41

VU la proposition de cession amiable formulée par les Consorts HOUY-BOUCHENY,

CONSIDÉRANT que la Commune de Sceaux-du-Gâtinais est propriétaire des parcelles cadastrées section ZT numéros 397 et 481, acquisition par délibération numéro 20240302 du 08 Mars 2024,

CONSIDÉRANT que les parcelles cadastrées section ZT numéros 399 – 400 et 405 sont situées en zone AUb, à urbaniser, au sein du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, et concernées par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui prévoit un aménagement d'ensemble avec la parcelle cadastrée section ZT numéro 397 dont la commune de Sceaux-du-Gâtinais est propriétaire de ladite parcelle,

CONSIDÉRANT que les parcelles cadastrées section ZT numéros 398 – 401 et 404 comprenant un hangar agricole sont situées en zone Naturelle,

CONSIDÉRANT que la Commune de Sceaux-du-Gâtinais ne dispose plus de bâtiments de stockage pour le matériel et outillage de voirie et autre,

CONSIDÉRANT que la Commune de Sceaux-du-Gâtinais souhaite acquérir les parcelles cadastrées section ZT numéros 398 – 399 – 400 – 401 – 404 et 405, situées au Grand Bezout à Sceaux-du-Gâtinais (45490), d'une superficie totale de 3 141 m², pour la constitution d'une réserve foncière et l'acquisition d'un bâtiment de stockage pour le service technique.

CONSIDÉRANT que les propriétaires souhaitent céder à la Commune de Sceaux-du-Gâtinais l'ensemble des parcelles à l'amiable, pour un montant global de 48 000 € (quarante-huit mille euros) net vendeur,

CONSIDÉRANT que les frais liés à cette acquisition seront à la charge de la Commune de Sceaux-du-Gâtinais,

Madame le Maire **RAPPELLE** que tout conseiller municipal de la Commune de Sceaux-du-Gâtinais dont la famille, les proches ou lui-même tirerait un éventuel bénéfice, de quelque nature que ce soit, de l'acquisition de ces parcelles, est susceptible d'être poursuivi pour prise illégale d'intérêt, dès lors qu'il participe au vote de la délibération.

Par conséquent, Madame le Maire **INVITE** les conseillers Municipaux de la Commune de Sceaux-du-Gâtinais qui auraient directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans l'acquisition de ces parcelles, à quitter la séance préalablement au débat et au vote relatif à cette dite acquisition.

Aucune parole n'étant formulée par les Conseillers Municipaux, Madame le Maire **OUVRE** ainsi le débat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

Article 1er – Acquisition

D'approuver l'acquisition amiable par la commune de Sceaux-du-Gâtinais des parcelles cadastrées :

SECTION	NUMÉRO	ADRESSE	SURFACE		
			HA	A	CA
ZT	398	LE GRAND BEZOUT		08	62
ZT	399	LE GRAND BEZOUT		04	81
ZT	400	LE GRAND BEZOUT		01	36
ZT	401	LE GRAND BEZOUT		01	60
ZT	404	LE GRAND BEZOUT		08	61
ZT	405	LE GRAND BEZOUT		06	41
TOTAL				31	41

appartenant aux Consorts HOUY-BOUCHENY pour une superficie totale de 3 141 m².

Article 2 – Prix

De fixer le prix d'acquisition à la somme totale de 48 000,00 € (quarante-huit mille euros).

Article 3 – Frais liés à l'acquisition

De préciser que les frais afférents à cette acquisition, notamment les frais d'acte notarié, droits et taxes éventuels, ainsi que les frais liés aux formalités nécessaires à la réalisation de la vente, seront à la charge de la commune, conformément aux dispositions applicables.

Article 4 – Acte de vente

D'autoriser **Madame le Maire** à signer l'acte authentique de vente ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

Article 5 – Crédits budgétaires

De dire que les crédits nécessaires à cette acquisition et aux frais correspondants seront imputés au budget communal sur les crédits prévus à cet effet.

Article 6 – Formalités

De charger **Madame le Maire** de l'exécution de la présente délibération et de l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

Présents : 12 – Procurations : 2 – Votants : 14 – Pour : 14 – Contre : 0 – Abstention : 0

3/ DOTATIONS – ROSIÈRE 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération numéro 20260308 du 06 Mars 2026 portant sur l'adoption du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune de Sceaux-du-Gâtinais,

CONSIDÉRANT qu'un généreux donateur a légué, par testament olographe, en date du 1^{er} Août 1954, à la Commune de Sceaux-du-Gâtinais la totalité de ses biens immobiliers en précisant que les revenus de ces biens serviront à récompenser chaque année une jeune fille de la Commune répondant à certains critères.

Pour perpétuer cette tradition, le Conseil Municipal a désigné Mademoiselle SAINT-GEORGES Chloé, Rosière de l'année 2026.



CONSIDÉRANT de la présence d'une seule demoiselle d'honneur au titre de l'année 2026, pour défaut de candidature, Madame le Maire **PROPOSE** de partager la dotation de la 2^{ème} demoiselle d'honneur pour moitié, autrement dit soit la somme de 50,00 € à chaque participante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE de récompenser :

Mademoiselle SAINT-GEORGES Chloé, née le 20 Octobre 2005, domiciliée à SCEAUX-DU-GÂTINAIS – 19, Route du Mesnil, en lui octroyant la somme de 305,00 € + 50,00 € soit un montant global de 355,00 €.

- Sa demoiselle d'honneur :

Mademoiselle SAULNIER Léa, née le 14 Novembre 2007, domiciliée à SCEAUX-DU-GÂTINAIS – 5, Rue de l'Église, qui recevra la somme de 100,00 € + 50,00 € soit un montant global de 150,00€.

CHARGE Madame le Maire à régler toutes les formalités utiles.

Présents : 12 – Procurations : 2 – Votants : 14 – Pour : 13 – Contre : 0 – Abstention : 1

4/ REPRÉSENTATION THÉÂTRALE INTITULÉE « UN PEU D'AMOUR, S'IL VOUS PLAÎT ! » - COMPAGNIE LE LION DE NÉMÉE – SAMEDI 03 AVRIL 2027 – SALLE POLYVALENTE DE LA TOURELLE DE SCEAUX-COURTEMPIERRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle vivant – spectacle théâtre « Un peu d'amour, s'il vous plaît ! » entre l'Association « La Compagnie Le Lion Némée », représentée par son Président, Monsieur Thomas DUREPAIRE, et la Commune de Sceaux-du-Gâtinais, représentée par son Maire, Madame Céline GADOIS, pour une représentation théâtrale, intitulée « Un peu d'amour, s'il vous plaît ! », à la Salle Polyvalente de la Tourelle de Sceaux-du-Gâtinais – Courtempierre, le Samedi 03 Avril 2027 à 20h30, pour une durée de 1h30 environ,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle vivant – spectacle théâtre « Un peu d'amour, s'il vous plaît ! » entre l'Association « La Compagnie Le Lion Némée », représentée par son Président, Monsieur Thomas DUREPAIRE, et la Commune de Sceaux-du-Gâtinais, représentée par son Maire, Madame Céline GADOIS, pour une représentation théâtrale, intitulée « Un peu d'amour, s'il vous plaît ! », à la Salle Polyvalente de la Tourelle de Sceaux-du-Gâtinais – Courtempierre, le Samedi 03 Avril 2027 à 20h30, pour une durée de 1h30 environ.

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle avec l'Association précitée, pour la somme forfaitaire de 1 200,00 € (mille deux cents euros) net de taxe – TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts.

PRÉCISE que des demandes de subvention seront sollicitées au titre du dispositif « Manifestations ou Projets Culturels », à savoir :

- Aide CC4V 2027 aux communes membres,

- Subvention régionale au titre du Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACT) – PACT COOPÉRATION 2027 / CC4V.

 **DÉCIDE** de fixer les entrées payantes pour ladite représentation théâtrale du 03 Avril 2027 de la façon suivante :

- Adultes : 10,00 € (dix euros)

- Moins de 18 ans : 5,00 € (cinq euros)

CHARGE Madame le Maire à régler toutes les formalités utiles.

Présents : 12 – Procurations : 2 – Votants : 14 – Pour : 14 – Contre : 0 – Abstention : 0

5/ CONSULTATION PUBLIQUE RELATIVE À LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DÉPOSÉE PAR LA SOCIÉTÉ S.A.S. ELICIO FRANCE EN VUE DE L'IMPLANTATION D'UN PARC ÉOLIEN SUR LA COMMUNE DE SCEAUX-DU-GÂTINAIS : RAPPORT ET CONCLUSIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Madame le Maire **RAPPELLE** que cette consultation du public, par voie électronique, s'est déroulée du Mercredi 22 Avril au Mercredi 22 Juillet 2026 inclus, soit pendant 3 mois.

Madame le Maire **PRÉCISE** que la commission d'enquête ne rend plus d'avis, mais seulement un rapport et des conclusions qui ont été rendues publiques à la mi- août, et consultables sur le site web suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/7228/>

Madame le Maire fait part que 5 924 visiteurs uniques ont consulté le site web et que 74 contributions ont été déposées dont 66 sur le site et 8 remises à la commission format papier.

L'avis du Préfet est attendu avant la fin de l'année.

6/ POINT SUR LA FÊTE PATRONALE LES 12 ET 13 SEPTEMBRE 2026

Madame le Maire **RAPPELLE** le programme du week-end, à savoir :

SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2026 :

Cérémonie du Couronnement de la Rosière 2026 & Inauguration de la MAM

8h00 : Mise en place des barnums et installation

15h45 : Rendez-vous (Place de la Mairie)

16h00 : Couronnement de la Rosière 2026 (Place de l'Église)

16h30 : Cérémonie à l'Église

17h30 : Inauguration de la MAM des Abris'Sceaux (Place de l'Église)

18h30 : Vin d'honneur (Place de l'Église)

19h30 : Repas de M. MOUROUX (Place de l'Église)

22h30 : Tir du feu d'artifice (Place de l'Église)

23h00 à 00h30 : Bal (Place de l'Église)

DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2026 :

Vide-grenier – Marché du Terroir et Exposition de cartes postales dans l'Église

5h30 : Accueil des exposants et installation

8h00 : Accueil des Artisans du marché

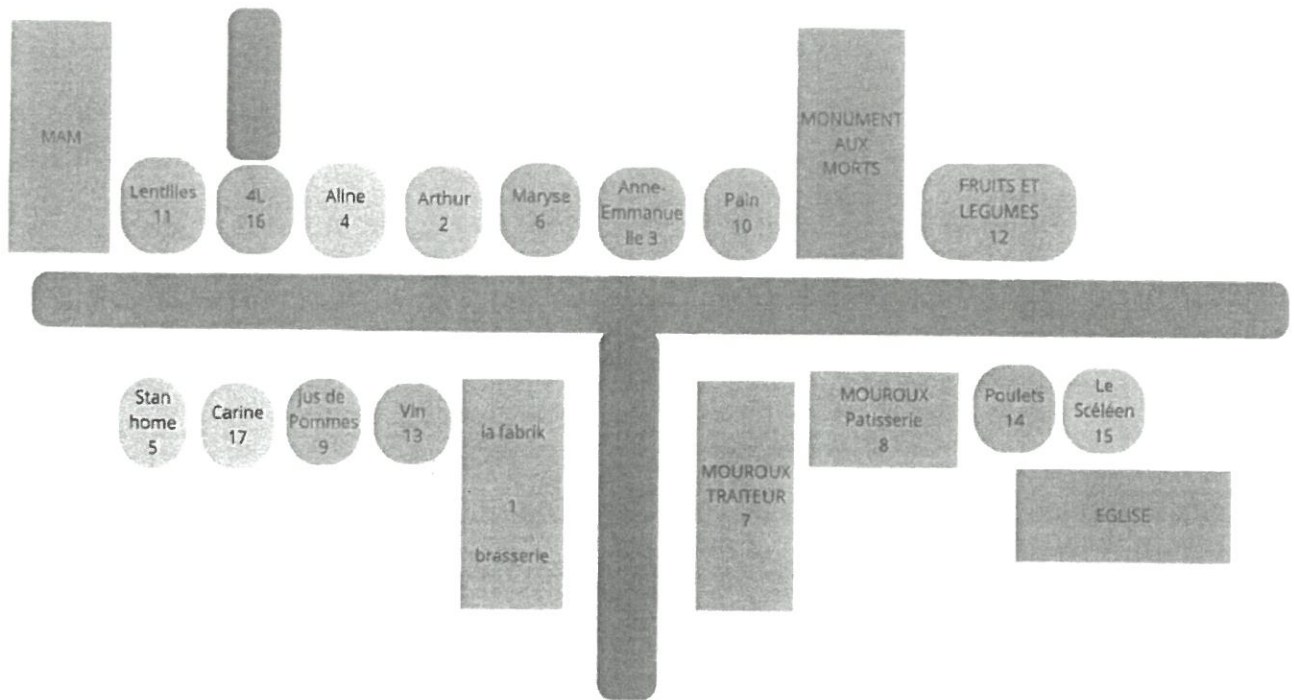
9h00 : Début du Marché

17h00 : Début du démontage côté restauration

18h00 : Fin du marché du Terroir

Démontage des barnums et rangement

Madame le Maire **EXPOSE** le plan du marché du terroir :



7/ POINT SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2026/2027

Madame le Maire fait part des éléments suivants :

- ⇒ De la répartition des 60 élèves du SIIS Lorcy-Sceaux scolarisés au sein de l'école de Sceaux-du-Gâtinais, suite à la fermeture de classe confirmée en Avril dernier :
 - PS-MS-GS => 12 (6 + 2 + 4) avec Mme Karine RIBEIRO (Directrice) + Marine (ATSEM)
 - CP-CE1 => 22 (15 + 7) Mme Romane DOSIACE
 - CE2-CM1-CM2 => 26 (8 + 8 + 10) Mme Malovie WALLET + Mélanie (AESH)
- ⇒ De la réunion de rentrée avec les Parents le lundi 14 Septembre à 18h.
- ⇒ De la présentation des agents du SIIS Lorcy-Sceaux.

8/ RAPPORTS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

A/ COMMISSION TRAVAUX :

Monsieur CHAUSSY Michel, Adjoint au Maire, et rapporteur de la commission, étant absent, Madame le Maire fait part de l'intervention de l'entreprise BTM pour le rééquilibrage des phases et la remise en conformité du compteur électrique de l'Eglise.

B/ COMMISSION COMMUNICATION :

Madame BARADEL Aline, Adjointe au Maire, et rapporteuse de la commission, procède à la présentation de la trame du prochain bulletin municipal de fin d'année.



C/ COMMISSION PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) :

Madame DE SOUSA GUILLEMARD Virginie, Conseillère et rapporteuse de la commission, fait part qu'elle n'a pas d'éléments nouveaux hormis, pour rappel, de la réunion qui se tiendra le Mardi 15 Septembre 2026 à 20h30 en Mairie et qui portera sur le risque « canicule ».

D/ COMMISSION FÊTES ET CÉRÉMONIES :

Madame BARADEL Aline, Adjointe au Maire, et rapporteuse de la commission, fait part de la proposition du traiteur MOUROUX, pour la soirée dansante, sur le thème Orange et Noir, organisée le Samedi 31 Octobre 2026 à partir de 19h00, par la Commune de Sceaux-du-Gâtinais et l'Association GAG « Groupement d'Activités du Gâtinais », soit 20 € par personne comprenant paëlla - tartelette aux fruits – eau – vin et café compris, apéritif offert par le GAG.

Après discussion, il est décidé de demander à Monsieur MOUROUX la possibilité de rajouter un tarif plus bas pour les enfants.

E/ COMMISSION VIE LOCALE ET ENVIRONNEMENT :

Madame GADOIS Céline, Maire, et rapporteuse de la commission, fait part qu'elle n'a pas d'éléments nouveaux à apporter.

E/ COMMISSION ACTION SOCIALE :

Madame BARADEL Aline, Adjointe au Maire, et rapporteuse de la commission, fait part qu'elle n'a pas d'éléments nouveaux à apporter.

8/ QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire fait part, au Conseil Municipal, des informations suivantes :

→ De la réunion de présentation de la CC4V qui se déroulera le Jeudi 17 Septembre 2026 à 19h00 à la Salle René Larcheron à Ferrières-en-Gâtinais.

À ce sujet, Madame le Maire demande qui sera présent, afin d'organiser du co-voiturage.

→ De la réception d'un courrier de la Cour d'Appel d'Orléans du Tribunal d'Orléans, en date du 18 Août 2026, concernant le dépôt de plainte effectué suite au vol par effraction de l'atelier du Service Technique le 10 Janvier 2025.

Madame le Maire précise qu'il s'agit d'un avis à victime de se constituer partie civile suite à la mise en examen de 3 individus, détenus provisoirement pour vol en bande organisée.

Au regard de ladite situation, Madame le Maire informe que l'Assurance « GROUPAMA » de la Commune a été sollicitée pour être représentée par un avocat, afin que la Collectivité puisse se porter partie civile. L'enquête est, ainsi, en cours par un juge d'instruction.

→ Des dates des Conseils Municipaux 2026 :

- Vendredi 09 Octobre 2026 (modification de date)
- Vendredi 06 Novembre 2026
- Vendredi 04 Décembre 2026

→ Des réunions et des manifestations à venir :

- 26/09/2026 : Représentation Théâtrale organisée par la Commune de Courtempierre
- 31/10/2026 : Repas dansant sur le thème Orange et Noir
- 11/11/2026 à 8h45 : Cérémonie Commémorative du 11 Novembre
- 19/12/2026 à 17h00 : Vœux de la Municipalité
- 13/02/2027 : Repas des Aînés

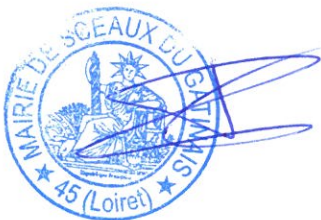


9/ PAROLE AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

- Monsieur DESMOULINS Maurice, Conseiller, prend la parole, et fait part, au Conseil Municipal :
 - de la tournée en cours des relevés de compteurs sur la Commune. À ce sujet, Madame le Maire précise que Monsieur CHAUSSY Michel, Président du Syndicat des eaux, lui a, récemment, formulé son retour positif sur l'avancement des relevés de compteurs effectué par Monsieur CANAULT.
- Monsieur GASGNON Vincent, Conseiller, prend la parole, et fait part, au Conseil Municipal :
 - de l'effacement des lignes blanches à certains endroits.
 - de la chute d'une planche de bardage de l'abri bus de Passard.
- Madame CHAUVOT Mélanie, Conseillère, prend la parole, et fait part, au Conseil Municipal :
 - de son interrogation sur les futurs panneaux de signalisation concernant le Musée. À ce sujet, Madame le Maire précise que cet investissement est bien prévu par la CC4V. De plus, Madame le Maire propose de réaliser un recensement des anciens panneaux « Site Gallo-Romain » sur la Commune pour demander à la CC4V de les remplacer par la suite.
- Madame DE SOUSA GUILLEMARD Virginie, Conseillère, prend la parole, et fait part, au Conseil Municipal :
 - de la dégradation du filet du panneau de basket. Madame le Maire précise que l'information sera remontée auprès de la CC4V pour son remplacement.
- Madame BRÉVIER Elisabeth, Conseillère, prend la parole, et fait part, au Conseil Municipal :
 - de la présence d'un câble de téléphone détendu entre Paucour et Trivernoux.
 - du non entretien des parcelles des anciens jardins du Ponceau.
- Madame COMBE Maryse, Conseillère, prend la parole, et fait part, au Conseil Municipal :
 - de l'affaissement de la traversée de route à l'entrée « Maison Blanche ».
 - du dépassement des haies au 78, La Rivière. À ce sujet, Madame le Maire précise qu'un courrier a bien été adressé au riverain concerné.
 - de l'intervention de l'EPAGE pour débarrasser le lit des rivières.
- Monsieur SAINT-GEORGES David, Adjoint au Maire, prend la parole, et fait part, au Conseil Municipal :
 - du non-fonctionnement d'un avaloir « rue du Pont ».

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le Maire déclare la réunion close.
La séance est levée à 23H45.

Le Maire,
Mme GADOIS Céline.



La secrétaire de séance,
Mme DE SOUSA GUILLEMARD Virginie - Conseillère.